

L'an deux mille vingt-six le vendredi six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle du Conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Alain BOUSQUET, Maire.

Date de la convocation : 23/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Membres présents : Alain BOUSQUET, Stéphane PARASSOLS, Marc CARCASSONNE, Xavier VIDOU, Philippe POUSSIN, Sophie SALA, Lydie BLONDEAU

Absents excusés : Tiphaine RABINEAU, Laure PRADELL, Amandine VERY GONDRON, Hugues MAGGIA

Pouvoirs : Hugues MAGGIA donne pouvoir à Lydie BLONDEAU

Marc Carcassonne a été désigné en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**Objet : Subventions aux associations locales – Contribution du budget principal en faveur du budget annexe de la Régie du Patrimoine et Environnement**

Monsieur le Maire rappelle le soutien financier de la commune aux associations locales organisant des événements/animations sur la commune ou permettant un accès à la culture, aux loisirs, aux sports aux Eynoises et Eynois, ou encore un accompagnement périscolaire ou social des jeunes et des personnes âgées. Il rappelle également la nécessité de verser une subvention de fonctionnement à la Régie Patrimoine et Environnement pour le fonctionnement de la Maison de la Vallée.

Il est proposé aux élus de verser une subvention aux organismes en ayant fait la demande selon le détail suivant :

Compte 65748	Montant en € souhaité
Mission locale jeunes :	681,20
Ski club cambre d'aze :	4 000
ADMR :	200
RACC Rugby :	200
Association les Eynoiseries :	5000
APP Truite du Sègre :	200
Association des producteurs Eyne :	2000
Asso. Font Romeu Judo :	200
Ecole de musique Capcir Haut Conflent	200
Outdoor Aventure (Trail du Cambre d'Aze)	5000
Association chemin faisant :	200
Cerdagne rando	200
Flamenco	80
<b>Total</b>	<b>18 161,2 €</b>

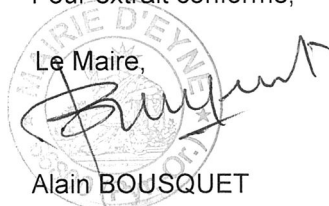
Compte 65737	Montant en €
Subvention à la Régie Patrimoine et Environnement	<b>71 239,79 €</b>

**OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **DECIDE** de verser les subventions selon le tableau ci-dessus et sur présentation des justificatifs ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2026 de la commune ;
- **AUTORISE** le maire à procéder au versement des subventions et à signer tout document nécessaire ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Alain BOUSQUET

Le Secrétaire de séance,

  
Marc CARCASSONNE